

CLUB RETRAITE SPORTIVE AGGLOMÉRATION MOULINOISE

Maison Départementale des Sports - 4, rue de Refembre 03000 MOULINS - **2** 04 70 20 62 88 retraite.sportive.agglo.moulinoise@orange.fr https://rsamoulins.fr Siret 411 474 802 00054

Moulins, mai 2024

Chers adhérents,

Le prochain séjour « neige » se déroulera au village club Miléade de **VAL CENIS**

du samedi 11 janvier au samedi 18 janvier 2025.

Adresse de l'hébergement : « VILLAGE CLUB MILEADE »

27, rue de l'Arc Val Cenis Le Haut 73480 VAL CENIS Tél: 04 75 82 45 44

Situé en Haute-Maurienne aux portes du Parc de la Vanoise dans le département de la Savoie.

Le prix du séjour sera de 625 € / personne, assurance « annulation de séjour » incluse. Certes, cette assurance est optionnelle mais l'expérience montre toute sa nécessité. Le club a souscrit auprès de la MAIF un contrat collectif avantageux.

Prix de la chambre individuelle 161 €.

Les inscriptions se feront **jusqu'au 30 septembre 2024**. Une liste d'attente sera établie ; elle donnera la priorité aux skieurs et aux raquettistes, dans l'ordre de réception.

À l'inscription, envoi de 3 chèques :

- 1er chèque de 225€ ou (386€ pour chambre individuelle) encaissé le 30/09/2024
- 2ème chèque de 200€ encaissé le 05/11/2024
- 3ème chèque de 200€ encaissé le 05/12/2024

Les paiements s'effectueront par chèque bancaire libellé à l'ordre de **Club de la Retraite Sportive** et transmis à Guy MORIN, 6 rue Jean Vilar 03400 YZEURE.

Le départ se fera du parking de Prêt à Partir – STI Allier – ZI « La Couasse » à Avermes à une heure qui vous sera précisée ultérieurement.

Séjour en pension complète, hors déjeuners du premier et du dernier jour qui sont à la charge de chacun (*arrêts prévus dans une cafétéria*).

Pour les skieurs, deux niveaux vous seront proposés par les animateurs.

Nous espérons que ce projet vous séduira et retiendra toute votre attention.

Si votre décision de participer à ce séjour est déjà prise, n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant afin de faciliter au mieux les prévisions d'organisation.

Mesures de sécurité

Le séjour « neige » organisé chaque année répond à un double objectif :

- ✓ Permettre aux adhérents de découvrir une région montagneuse en période hivernale au travers de promenades libres ou organisées à partir de notre lieu d'hébergement
- ✓ Et bien sûr de fournir aux amateurs de sports d'hiver la possibilité de pratiquer leur activité préférée.

Pour votre sécurité, vous devez respecter les mesures suivantes :

- ✓ Ne pas s'éloigner seul de la station mais le faire en groupe (un groupe étant composé d'un minimum de deux personnes!) ; un des participants étant, si possible, équipé d'un téléphone portable ; choisir comme itinéraire de promenade un circuit bien signalé : route ou chemin balisé.
- ✓ Port du casque obligatoire pour les skieurs.
- ✓ Interdiction formelle de skier hors-piste.
- ✓ Pratique encadrée des activités sportives (ski alpin et raquettes à neige) et respect des consignes données par les animateurs.
- ✓ Une activité sportive réalisée en dehors du groupe encadré ne peut, en aucun cas, engager la responsabilité de l'association.

Les mesures sanitaires en vigueur au moment seront scrupuleusement respectées.

Assurances

Votre licence FFRS vous assure la garantie « dommages corporels ».

Les pratiquants de sports d'hiver (ski et raquettes à neige) devront s'assurer qu'ils sont couverts en responsabilité civile par leur contrat d'assurance familial.

Conditions générales d'annulation

Le club souscrit une assurance annulation voyage auprès de la MAIF : non obligatoire mais fortement conseillée.

Vous trouverez ci-après des précisions supplémentaires en cas d'annulation de votre voyage :

- 1) S'il s'agit d'une annulation pour **convenance personnelle** ou pour tout motif non pris en charge par le contrat souscrit par le CRSAM auprès de la MAIF, les modalités suivantes seront appliquées, conformément aux conditions générales du prestataire du séjour :
 - a) Reste à charge de l'adhérent avant le début du séjour :
 - Plus de 91 jours 5% du montant de la réservation annulée
 - Entre 90 et 61 jours 20 % du montant de la réservation annulée
 - Entre 60 et 15 jours 50% du montant de la réservation annulée
 - Moins de 15 jours 100% du montant de la réservation annulée
 - b) ATTENTION en cas d'annulation après l'inscription définitive, les frais de transport, ne pourront pas être remboursés, ceci afin de ne pas augmenter injustement le coût pour les autres participants.
- 2) S'il s'agit d'une annulation dont le motif est pris en charge par le contrat souscrit auprès de LA MAIF (*maladie justifiée*, *etc.* ...), le remboursement à l'adhérent se fera selon les modalités du contrat. (1)

(1) CONDITIONS D'OCTROI DE LA GARANTIE MAIF;

La garantie est mise en œuvre en cas d'annulation avant le départ dans les cas justifiés par :

- Le décès
- Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi
- La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés
- Le licenciement économique
- Les complications de grossesse
- La convocation devant un tribunal en tant que témoin ou juré d'assises
- La convocation en vue d'adoption d'un enfant
- La mutation professionnelle obligeant le participant à déménager
- La réquisition d'urgence du participant dans le cadre d'un service public médical ou militaire
- La survenance d'un attentat, d'une émeute ou d'un acte de terrorisme se produisant à l'étranger dans le lieu de destination.

Exclusions : Outre celles prévues aux articles 19 et 28 des conditions générales du contrat Raqvam Associations et Collectivités, la garantie ne peut s'exercer :

- ▲ Pour tout fait, dommage ou faute dolosive provoqué par le participant
- ▲ Pour la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat
- A Pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse préexistant à la souscription du contrat
- ▲ Pour les annulations liées à une pandémie ou à toutes mesures prises par les autorités publiques du fait de cette épidémie ou de cette pandémie.

Bien cordialement.

Le Président, Alain JOACHIM

PJ: Fiche de présentation de l'hébergement



Village Club*** de Val Cenis

Ouvert de décembre à avril

Idéalement située aux portes du Parc de la Vanoise, la station préservée de Val Cenis offre tous les plaisirs de la montagne avec ses 125 km de pistes : ski de piste, ski de fond, randonnées en raquettes...









- √ Tout Compris (pension complète)
- ✓ Tout Compris Ski (pension complète + remontées mécaniques)
- ✓ Séjours raquettes

LA SITUATION

- ✓ En Haute-Maurienne
- ✓ A 1 500 m d'altitude
- Au pied des remontées mécaniques. Départ skis aux pieds!
- ✓ A 250 m du centre du village
- ✓ A 28 km de Modane

LES PLUS DU SITE

- Au pied des remontées mécaniques
- A 250 m du centre du village et de ses commerces
- ✓ L'espace bien-être sur place

VOTRE CONFORT

- √ 107 hébergements de 2 à 6 personnes dont certains desservis par ascenseurs
- 5 appartements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ✓ TV écran plat
- ✓ Linge de toilette fourni
- Ménage en milieu de séjour pour les séjours de 4 nuits et plus
- Les hébergements sont disponibles à partir de 17h et sont à libérer à 10h le jour de votre départ

LES EQUIPEMENTS

- ✓ Bar avec salon et cheminée
- Espace bien-être gratuit sur inscription à la réception du dimanche au vendredi : sauna, hammam et bain à remous. Possibilité de massages en supplément.
- Parking communal gratuit
- Local à skis
- ✓ Espace Découverte
- ✓ Laverie en supplément
- ✓ Salle d'animation
- ✓ Location de matériel à 50 m

VOTRE ACCUEIL

A l'arrivée de votre groupe, le directeur ou son adjoint vous accueille personnellement pour régler les derniers détails de votre séjour.

Un apéritif de bienvenue vous est servi en présence de l'équipe, pour les séjours de 3 nuits et plus

LE DOMAINE SKIABLE

- Ski alpin (1300 à 2800 m): 125 km de pistes dont 17 vertes, 21 bleues, 22 rouges, 5 noires, 29 remontées mécaniques, 4 km de pistes de ski nocturne
- Espaces ludiques: boardercross, zone de chronométrage, easy park, piste de luge de 900 m, snowpark, snowtubing
- ✓ Ski nordique: Domaine de Bessans à 7 km (ligne de bus). 133 km de pistes à 1750 m d'altitude dont 6 vertes, 7 bleues, 4 rouges, 3 noires
- ✓ Piétons et raquettes : 2 sentiers balisés (15 km)
- ✓ Location de matériel à 50 m
- Tarifs préférentiels pour votre forfait Val Cenis 6 jours avec la formule Tout Compris Ski (avec accès illimité aux pistes de ski de fond et une journée au choix sur l'une des 4 stations à proximité)









VOTRE RESTAURATION

- Restaurant : capacité 210 personnes
- Service en buffets vin inclus : choix d'entrées, 3 à 4 plats chauds au choix (dont un végétarien)
- Au moins 3 spécialités régionales dans la semaine
- ✓ Buffet de fromages et desserts
- ✓ Horaire restaurant : 7h30-9h30 (puis petit déjeuner express jusqu'à 11h) 12h-13h30 / 19h-20h30
- ✓ Possibilité de paniers repas

VOS LOISIRS

- En journée : jeux apéritif et café, détente musculaire, retours ski gourmands
- En soirée : soirée dansante, quizz, karaoké, spectacle
- A proximité: bowling, piscine couverte, bibliothèque, cinéma, pistes de luge, chiens de traîneaux, parapente, ski nocturne, snake-gliss, stade de slalom, patinoire...

VOS CLUBS ENFANTS

- Les clubs fonctionnement
 6 jours / 7 du dimanche au vendredi
- Clubs-enfants 3 mois 10 ans toute la saison
- Clubs enfants 3 mois 17 ans pendant les vacances scolaires
- ✓ Horaires: 3 mois 10 ans de 8h45 à 17h00 + 3 mini-disco + 1 soirée par semaine 11 - 17 ans de 17h30 à 19h30 + 2 soirées par semaine. Les ados pourront se retrouver dans un espace dédié
- ✓ Déjeuner possible avec les animateurs de 3 mois à 10 ans
- Accompagnement des enfants à l'ESF pour les cours collectifs (1^{er} cours du matin et de l'après-midi).

LES SEJOURS RAQUETTES

- ✓ Avec un accompagnateur professionnel, découvrez la Vallée de la Haute-Maurienne : Les gorges du Doron, Termignon, la Vallée de l'Ecot, Bonneval-sur-Arc, le col du Mont Cenis, le plateau de Bessans, la Vallée d'Avérole...
- ✓ Niveau : vert à rouge Durée : 4 à 7 h Dénivelé : de 280 à 850 m
- Sur devis

L'ACCES

- GPS:
 45.291241 / 6.922143
- Par la route:
 A partir de l'autoroute A6
 Paris / Lyon prendre l'A43
 Chambéry / Turin. Sortie
 N6 Modane / Lanslebourg
 sur la gauche avant le
 tunnel de Fréjus. Traverser
 Lanslebourg et
 Lanslevillard et en arrivant
 à Val Cenis le Haut, passer
 devant le bowling et la
 patinoire et tourner sur la
 droite à 100 m
- Par le train :
 Le TGV vous amène à
 Modane (24 Km). A la
 gare prendre le bus
 Transavoie MODANE /
 LANSLEVILLARD (lignes
 régulières avec supplément
 Rens. : RTCS MODANE.
 tél : 04 79 05 01 32
 à réserver à l'avance
- Par l'avion :
 Lyon St Exupery : 2h30 Chambéry : 2h Grenoble :
 2h30. Transfert en train
 jusqu'à Modane puis accès
 en bus Transavoie
- Adresse:
 Village Club Miléade
 27 Rue de l'Arc
 Val Cenis Le Haut
 73480 Val Cenis







✓ Réservations & renseignements : Service Groupes Tél. 04 75 82 45 44 groupes.mileade.com Miléade - CS 70086 26903 Valence cedex 9

À retourner à SEJOUR « NEIGE » VAL CENIS DU 11 AU 18 JANVIER 2025 **Guy MORIN BULLETIN D'INSCRIPTION 2 PERSONNES** 6, rue Jean Vilar 03400 YZEURE N° Licence: Date limite d'envoi NOM:Prénom...... 30 septembre 2024 Nature de l'activité : Ski alpin Raquettes Balade Allergies alimentaires: si oui, lesquelles? Chèques bancaires de Je déclare: a. Avoir pris connaissance des conditions de séjour notamment conditions **225** € (x2) d'annulation et d'assurance et les approuve. Débité le 30/09 **b.** Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile **200 €** (x2) Débité le 05/11 Signature **200 €** (x2) Solde le 05/12 N° Licence: À l'ordre NOM: Prénom. **CLUB RETRAITE** Nature de l'activité : Ski alpin Raquettes Balade **SPORTIVE** Allergies alimentaires: si oui, lesquelles? Je déclare : **a.** Avoir pris connaissance des conditions de séjour notamment conditions d'annulation et d'assurance et les approuve. **b.** Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile Signature ×------× À retourner à SEJOUR « NEIGE » VAL CENIS DU 11 AU 18 JANVIER 2025 **Guy MORIN** BULLETIN D'INSCRIPTION 1 PERSONNE 6, rue Jean Vilar **03400 YZEURE** N° Licence: Date limite d'envoi 30 septembre 2024 NOM:Prénom.... Chèques bancaires de Nature de l'activité : Ski alpin Raquettes 225 € Ou (**386 €** chambre Je souhaite une chambre individuelle (supplément de **161 €** avec le 1^{er} chèque). individuelle) Allergies alimentaires: si oui, lesquelles? Débité le 30/09 Je déclare : 200 € **a.** Avoir pris connaissance des conditions de séjour notamment conditions d'annulation et d'assurance et les approuve. Débité le 05/11 **b.** Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile 200 € Solde le 05/12 Signature À l'ordre **CLUB RETRAITE** Souhaite partager ma chambre avec:..... **SPORTIVE**